



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
séance du Mardi 03 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, trois décembre à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Bertrand FOPPA (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Flavie PIRON, Nathalie CALMELS, Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Vanessa VIALETES

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	1	7

N°2024-09-62

7.1.1

Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP 2024	RAR 2023 inscrits au BP 2024	DM votées en 2024	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
106- Achat de matériel	12 100.00 €			12 100.00 €	3 025,00 €
119- Travaux s/ Bâtiment communaux	450.00 €			450,00 €	112,50 €
121- Travaux de Voirie	36 572.16 €	8 130.00 €	13 183.08 €	57 885.24 €	14 471.31 €
130- Aménagement espaces publics	4 200.00 €		-3 000.00 €	1 200,00 €	300,00 €
136- Plantations	3 000.00 €			3 000.00 €	750,00 €
137- Travaux Eglise	32 960 .00€	155 150.00 €		188 110,00 €	47 027,50 €
141- Révision PLU	0.00 €	27 701.82 €		27 701.82 €	6 925.46 €
142- Aménagement urbanisme	17 682.72 €	6 000.00 €		23 682,72 €	5 920.68 €
143- Chemins ruraux	1 000.00 €	1 000.00 €	-1 000.00 €	1 000 .00€	250,00 €
144- Construction logements	274 215.65 €		-4 650.00 €	269 565.65 €	67 391.41 €
TOTAL	107 964.88 €	197 981.82 €		305 946,70 €	76 486.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Vanessa VIALETTES